

no 8

Construction d'une centrale de production d'enrobé bitumeux à la Glovelier

Monsieur le président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues.

Suite au dépôt d'une demande de permis de construction par l'entreprise Colas le 4 juillet 2014 pour une centrale de production d'enrobé bitumeux et d'une zone de stockage sur parcelle 2139 à la route de la Raisse à Glovelier, un certain nombre d'habitants de Glovelier ont fait opposition à ce projet.

Ces oppositions ne sont pas directement dirigées sur l'installation elle-même mais plutôt sur les nuisances qui seront forcément induites par le transport des marchandises en direction et en provenance de cette installation.

Effectivement l'étude concernant le trafic réalisé par le bureau CSDIngénieur* prévoit que l'augmentation du trafic sera en majorité concentrée sur la route de la Raisse (en direction du centre du village) et celle de la Transjurane (entre le centre du village et Boécourt).

Cette augmentation qui, d'un premier abord, peut sembler faible (36 véhicules lourds par jour en moyenne annuelle), pourra en période de pointe atteindre 100 véhicules lourds par jour.

Cette activité dépendant fortement des conditions météorologiques il nous semble que l'utilisation de la valeur moyenne comme base de calcul dans l'établissement de l'étude d'impact n'est pas des plus réalistes.

Nous sommes également surpris qu'aucune mention, ni aucune remarque n'est faite dans ce document concernant le passage à niveau sur la route de la Transjurane, passage à niveau qui bloque le trafic pendant 15 minutes chaque heures soit un quart du temps.

Il n'y pas de remarque non plus sur le fait que deux camions ne peuvent se croiser sur ce passage à niveau sans monter sur le trottoir, tout comme sur l'entier de la rue. Il s'agit pour nous d'un manque de pertinence car vous n'êtes pas sans savoir que le trajet est emprunté par de nombreux écoliers et jeunes sportifs qui se rendent au terrain de foot et nous sommes très inquiets quant à leur sécurité !

Nous nous permettons donc de vous poser les questions suivantes :

- A-t-on étudié la possibilité d'utiliser un itinéraire alternatif permettant d'éviter à la majorité du trafic d'emprunter le centre du village?
- Si dans l'étude d'impact du projet Colas l'augmentation du facteur bruit est calculé, des mesures récentes sont-elles en possession de la commune sur la situation actuelle ? Et si oui, peut-on communiquer les principaux indicateurs et si les normes légales sont respectées ? Car il nous

semble que dans une étude antérieure certaines valeurs limites de ce tronçon étaient déjà dépassées.

- En cas de réalisation de ce projet, le Conseil communal va-t-il étudier ou demander la modification du passage à niveau afin que deux poids-lourds puissent se croiser sans monter sur le trottoir ?
- Cette centrale sera construite sur un terrain déjà pollué par des hydrocarbures. Quand cette centrale ne sera plus utilisée il faudra bien dépolluer ce site. La commune de Haute-Sorne a-t-elle pris toutes les dispositions nécessaires afin que les coûts engendrés par cette dépollution ne soient pas en fin de compte à sa charge ?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Pour le groupe PCSI-HS & RC



Daniel Joray
Signature(s)